

Réponse de la Municipalité**à l'interpellation de Robert Joosten et consorts
déposée le 23 mai 2017**

« Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel »

Rappel de l'interpellation

« Le 27 avril dernier, 3000 habitants des quartiers de Chauderon, de la Riponne et du Tunnel (dont le premier signataire de cette interpellation) ont reçu une lettre intitulée "Sondage sur la sécurité dans votre quartier" de la part du Municipal de la sécurité et de l'économie, Pierre-Antoine Hildbrand. Cette lettre les invitait à remplir un questionnaire en ligne à l'adresse <http://www.securitelausanne2017.ch/> et les informait qu'il s'agissait d'un sondage mené par l'Unité de criminologie de l'UNIL sur mandat de la Police de Lausanne. Le délai pour répondre est extrêmement court (8 mai 2017), les questions étaient pléthoriques (il y en avait 75) et certaines étaient assez particulières, voire problématiques à notre avis.

Plusieurs questions évoquent l'environnement social, sans que ce terme ne soit défini nulle part. Par exemple "De manière générale, comment jugez-vous l'environnement social de votre quartier d'habitation? Est-il mauvais ou bon?" (question 1). Plusieurs stigmatisent les toxicomanes, les mendiants, les groupes de jeunes et les marginaux, notamment la question 13 : "Lorsque vous marchez seul-e dans votre quartier d'habitation après la tombée de la nuit, évitez-vous volontairement, pour des raisons de sécurité, certains endroits ou certaines personnes" qui propose parmi les réponses possibles "Oui, j'évite certaines personnes (ex. toxicomanes, mendiants, groupes de jeunes)" ou "Oui j'évite certaines places et rues (ex. rues mal éclairées, endroits fréquentés par des marginaux)". Certaines questions présupposent qu'il y a eu des actes criminels ou des incivilités dans le quartier, par exemple la question 17 "Face aux actes criminels ou incivilités commis dans votre quartier d'habitation, que ressentez-vous?" alors qu'il se peut très bien que le sondé n'ait jamais vécu d'acte criminel ou d'incivilité dans son quartier. La question 19 est aussi assez particulière pour ne pas dire sexiste : "De manière générale, pensez-vous être capable de vous défendre physiquement face à une personne de même corpulence que vous?" avec deux sous-questions, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme de même corpulence.

La plupart des autres questions ne nous paraissent pas problématiques en tant que telles. Nous notons tout de même qu'il y a également une question relative au futur espace de consommation sécurisé : "Êtes-vous favorable à l'ouverture d'un espace sécurisé pour la consommation de stupéfiants en ville de Lausanne?" (question 71). Le premier signataire de l'interpellation a commencé à répondre au questionnaire, mais a abdiqué après une vingtaine de questions. Nous pensons que seuls les habitants très motivés ont répondu à ce sondage. Et les gens très motivés, ce sont probablement les habitants qui se sentent très peu en sécurité et/ou qui sont fâchés contre la politique de la Municipalité en termes de sécurité.

Certains sondés ont peut-être apprécié de savoir que la police se soucie de leur sécurité. Mais ce sondage peut aussi faire peur aux habitants des quartiers concernés et instiller un sentiment d'insécurité qui n'est pas forcément présent. Sans oublier une possible stigmatisation des habitants de ces trois quartiers. Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, la lettre nous informe que le questionnaire peut être obtenu sous forme papier au poste de police du Flon ou à l'Hôtel de police. A notre sens, il aurait mieux valu joindre le questionnaire à la lettre du 27 avril afin que les personnes sans accès à Internet ou peu à l'aise avec les nouvelles technologies ne soient pas désavantagées.

Le 8 mai dernier, date délai pour répondre au sondage, un article intitulé "Les lausannois les plus exposés aux crimes sondés" est paru dans le quotidien 24 Heures. Cet article présentait brièvement la démarche du sondage et confirmait que celui-ci avait été lancé sur mandat de la police lausannoise ».

Préambule

Contexte de l'étude

Depuis de nombreuses années, l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC) entretient des contacts privilégiés avec les divers corps de police de Suisse romande en vue d'effectuer des études scientifiques sur des thématiques d'actualité.

Dans ce contexte, une étude de master sur le thème de la « visibilité de la police en Ville de Lausanne et perceptions des policiers et du citoyen » avait été réalisée en 2014 par Mme Christine Burkhardt, diplômée en criminologie et doctorante à l'ESC. Ce projet avait reçu un très bon accueil de la part de la Police municipale de Lausanne. Ainsi, après discussion entre cette dernière et les membres de l'Unité de criminologie de l'ESC, Mme Burkhardt a élaboré un projet de thèse sur la thématique : « Stratégies de prévention en matière d'insécurité urbaine en partenariat avec les acteurs locaux lausannois ». Ce projet a été accepté par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), qui lui a accordé une bourse de doctorante en vue de réaliser son projet de recherche. Le soutien du FNS est à souligner dans la mesure où cette institution n'attribue des subsides de recherche que si les projets qui lui sont soumis remplissent totalement les exigences scientifiques et les principes éthiques d'une étude académique.

En outre, le projet de thèse de Mme Burkhardt s'inscrit dans la perspective de la Recommandation 21 du Conseil de l'Europe (2003) concernant le partenariat entre les acteurs locaux dans la prévention de la criminalité. Finalement, le projet de Mme Burkhardt répond à la Charte de l'UNIL qui prévoit que « L'UNIL est animée par la volonté de servir la communauté pour contribuer à son rayonnement scientifique, culturel, économique et politique; elle agit en interaction avec son environnement social ».

Caractéristiques de l'étude

Pour évaluer scientifiquement l'efficacité d'une stratégie policière, il faut tout d'abord établir un diagnostic local de sécurité. Ce dernier permet de relever à la fois la situation criminogène d'un lieu donné ainsi que le ressenti et les attentes des citoyens. Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine considère qu'il doit être à la base de toute recherche évaluative dans le domaine de la sécurité urbaine. Dans le cas précis, il a été nécessaire de conduire au préalable ce diagnostic local de sécurité au moyen d'un sondage portant sur le sentiment de sécurité en Ville de Lausanne. Les questions, qui figurent dans le sondage, proviennent principalement des sondages-type de victimisation et de délinquance utilisés à large échelle sur le plan international et dont l'ESC s'inspire avec succès depuis la fin des années huitante. La nouveauté du projet d'étude réside dans le fait qu'il semble que c'est la première fois en Suisse, et même en Europe, qu'un tel diagnostic local de sécurité est réalisé à l'échelle de quartiers spécifiques et auprès de plus de 1'000 personnes. De plus, ce projet fait participer activement les citoyens en tant qu'acteurs de leur propre sécurité.

Pour des motifs financiers, l'Unité de criminologie a dû se résigner à effectuer le sondage seulement sur deux quartiers de la Ville de Lausanne. Ces quartiers ont été choisis, d'une part, parce qu'ils sont situés dans une zone de la ville où la police enregistre un nombre significatif d'infractions et, d'autre part, parce que la presse se fait régulièrement l'écho de la problématique du trafic de drogues. Sachant que ces deux facteurs influencent plus ou moins fortement le sentiment de sécurité de la population, il était pertinent d'y conduire une évaluation de l'efficacité des stratégies policières.

L'évaluation scientifique d'une stratégie policière en vue de réduire la criminalité et le sentiment d'insécurité exige une étude de type longitudinale. Ceci signifie qu'une telle recherche doit se dérouler sur une longue période. Pour cette raison, plusieurs mini-sondages seront répétés jusqu'en septembre 2017 auprès des participants volontaires, afin de déterminer l'évolution du ressenti et des attentes des citoyens vivant dans les quartiers concernés.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Ce sondage a-t-il été commandé par la Police de Lausanne (comme indiqué dans la lettre du 27 avril) ou initié par l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ?

Seule l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne est en charge de l'étude en question. Cependant, pour faciliter sa mise en œuvre, il a été nécessaire d'obtenir la coopération de la Police municipale de Lausanne, du Contrôle des habitants et de la Direction de la sécurité et de l'économie. Pour renforcer la crédibilité de l'étude et la participation des individus sélectionnés pour l'étude, l'appui d'une institution étatique favorise le taux de réponses.

Question 2 : Cette initiative a-t-elle été validée par la Municipalité dans son ensemble ou uniquement par le Municipal de la sécurité et de l'économie ?

Au vu de la particularité de l'étude qui porte sur la sécurité et le ressenti de la population, l'utilisation des adresses du Contrôle des habitants a été soumise à la Municipalité qui l'a acceptée le 12 janvier 2017. Pour rappel, l'article 20 de la Constitution fédérale stipule : « La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifiques est garantie ». Cette recherche, qui n'est pas subventionnée directement par la Ville de Lausanne, ne nécessitait aucune autorisation formelle de la part des autorités politiques. L'indépendance de la recherche scientifique doit être respectée par les autorités..

Question 3 : La Municipalité (respectivement le Municipal de la sécurité et de l'économie) ont-ils eu connaissance des questions avant le lancement du sondage ?

En cours d'élaboration du sondage, la Police municipale de Lausanne a pris connaissance des questions qui allaient y figurer. Avant le lancement du sondage, le questionnaire final a été transmis à la Police municipale de Lausanne et au municipal. Aucune remarque n'a été faite à la doctorante, du fait du respect de la liberté de la recherche scientifique.

Question 4 : La Municipalité sait-elle si le questionnaire a été validé par une commission d'éthique de l'Unil ou par le comité d'éthique du Corps de police ?

L'UNIL ne dispose pas encore d'un comité d'éthique pour les recherches en sciences sociales. Toutefois, l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne réalise des sondages de victimisation et de délinquance depuis la fin des années huitante en s'inspirant de ceux réalisés dans le monde entier depuis près de cinquante ans. De tout temps, l'Unité de criminologie a respecté scrupuleusement les principes éthiques de la recherche scientifique. De plus, l'ensemble du projet a été évalué par le Fonds National de la Recherche Scientifique qui l'a accepté, et le questionnaire a en outre été soumis aux membres de la Commission de thèse de la doctorante. Au vu de la réponse à la question 2, le comité d'éthique du corps de la police n'a pas été consulté.

Question 5 : Y a-t-il eu un communiqué de presse de la Ville de Lausanne pour annoncer ce sondage ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi une telle discrétion autour de ce sondage ?

Comme ce sondage a été lancé à la seule initiative de l'Unité de criminologie, il n'y avait pas lieu de faire annoncer par la Ville de Lausanne son lancement. D'autre part, pour ce genre d'étude, la discrétion du sondage est préférable, car les résultats scientifiques de l'évaluation longitudinale des stratégies policières pourraient être biaisés du fait de la médiatisation du projet.

Question 6 : Pour quelle raison ce sondage cible-t-il les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel et pas d'autres quartiers voire toute la ville ?

Comme indiqué le financement est assuré par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. L'étude a donc dû sélectionner des quartiers pour limiter les coûts. L'évaluation scientifique des stratégies policières arrêtées vise les quartiers présentant certaines problématiques sécuritaires et dans lesquels la Police, particulièrement, est active.

Question 7 : Ce sondage a-t-il un lien avec le débat sur l'espace de consommation sécurisé comme pourrait le laisser penser la question 71 ? Si oui, la Municipalité compte-t-elle utiliser les données recueillies par ce sondage dans le dossier de l'espace de consommation sécurisé, que ce soit lors du vote au Conseil communal ou lors d'une éventuelle campagne référendaire ?

Non. Etant donné que dans les quartiers concernés par l'évaluation scientifique, le trafic de produits stupéfiants est présent, il était intéressant de poser une question sur l'espace de consommation sécurisé dès lors que la Municipalité de Lausanne avait initié le débat dès juin 2016 (24 Heures du 6 juin 2016). En établissant un tel diagnostic, ne pas poser une telle question d'actualité aurait été un signe de manque de rigueur scientifique. La Municipalité, le municipal en charge de la Sécurité et de l'économie et et le Corps de police n'auront pas d'accès aux données recueillies pour ce sondage avant leur traitement par la doctorante et leur analyse dans le cadre de sa thèse, à l'horizon 2019.

Question 8 : Les résultats de cette étude sur la sécurité seront-ils rendus publics ? En particulier, les sondés seront-ils personnellement informés des résultats ?

Les résultats de l'évaluation scientifique font partie du projet de thèse et seront interprétés dans le cadre de la thèse, qui devrait être en principe soutenue au cours de l'année 2019. Toutefois, un résumé des résultats intermédiaires et partiels de l'évaluation seront transmis ponctuellement à la Police municipale de Lausanne, selon décision arrêtée d'un commun accord avec l'Unité de criminologie. A la suite de la soutenance publique de thèse, tous les résultats de l'évaluation scientifique seront bien évidemment rendus publics, chaque thèse devant être publiée. L'anonymat des participants à l'évaluation scientifique a été garantie, la doctorante ne pourra donc les informer personnellement des résultats de son étude, sauf s'ils la contactent directement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 29 juin 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

